

Américains les revenus provenant de la réclame canadienne pour en faire bénéficier des Canadiens.

On soutiendra ici, j'en suis sûr, que nous ne devons pas aller à l'encontre de la ligne de conduite prévoyant l'unicité du service. Je ne suis pas bien sûr que M. Fowler partage ce point de vue. Il m'a longuement parlé de l'unicité du service, ainsi que le savent les hauts fonctionnaires de Radio-Canada. Il n'a pu non plus en voir l'équité. Il n'a peut-être pas argumenté comme je le ferais, mais il s'est demandé si la Colombie-Britannique,—il a limité ses remarques à ce point,—était bien traitée, parce qu'il avait eu l'occasion de voir des émissions de postes de télévision américains qui faisaient de la réclame canadienne.

J'ai mentionné ce fait à la Chambre à plusieurs reprises. J'ai fait valoir les meilleurs arguments possibles au comité de la télévision. Tous les citoyens de Burnaby m'appuient; il y a le conseil de Burnaby, le board of trade de South-Burnaby. Tous les gens importants de Burnaby-Richmond disent qu'ils veulent une station privée de télévision. Nous en arrivons au point où nous entretenons des doutes au sujet de notre ligne de conduite, parce que nous avons établi une commission soit pour justifier cette ligne de conduite, soit pour y apporter quelques modifications. Procédons franchement à ces modifications. Je ne demande pas qu'on établisse des stations de télévision privées d'un bout à l'autre du Canada. Je ne dis pas non plus que chaque petit entrepreneur qui dispose d'un million de dollars devrait être autorisé à en établir une. Je ne prétendrai pas, non plus qu'Horsetly, en Colombie-Britannique, devrait avoir sa propre station de télévision, parce que cette localité compte 35 habitants. Mais je proposerai en toute sincérité au ministre et à la société Radio-Canada de nous consentir une station de télévision à l'intérieur du rayon de diffusion.

Un représentant de la Société Radio-Canada m'a dit au comité qu'elle n'avait pas l'intention d'aménager une autre station de télévision au Canada. C'est ce que M. Dunton me disait en répondant à mes questions. Si je me trompe, je sais qu'on me remettra dans la bonne voie. On m'a dit qu'il n'y aura pas d'autre station de télévision au Canada. Parfait, si c'est juste, cela veut dire qu'on en est arrivé au point où on ne se propose plus de consacrer des capitaux à la construction de stations émettrices. Dans ces conditions, que l'on donne donc à d'autres l'occasion d'assurer aux Canadiens des émissions canadiennes, en Colombie-Britannique.

[M. Goode.]

Il a été dit ces derniers temps qu'on a accordé une station de télévision à Victoria. Cela ne fait que confirmer ma thèse. Personne ne va prétendre,—et Radio-Canada a le dernier mot à cet égard,—que le rayon de diffusion de Victoria ne chevauchera pas sur celui de Vancouver. Personne ne voudra me convaincre que le rayon de diffusion de Hamilton ne chevauche pas sur celui de Toronto, car on pourrait invoquer à cet égard le témoignage des fonctionnaires des Transports. Tout ce que je demande c'est qu'on me donne un signal qui atteigne la limite entre Vancouver et Burnaby. Je sais bien que c'est impossible, mais je veux bien m'en contenter. Je plaide aussi éloquemment que je le puis la cause des 80,000 habitants d'une région qui vient en deuxième place en Colombie-Britannique pour la population. Ils disent: "Nous sommes prêts à consacrer de l'argent à la télévision; nous voulons que des stations canadiennes de télévision diffusent à notre intention la publicité de produits canadiens." Que le Règlement le permette ou pas j'entends continuer à réclamer à la Chambre la création d'une station de télévision à Burnaby.

**M. Barnett:** Si je puis poser une question, monsieur le président, le député de Burnaby-Richmond considère-t-il que la seule fonction d'une station de télévision est d'être un instrument de réclame?

**M. Goode:** Non. Nulle personne sensée ne prétendra qu'une station de télévision ne doit être qu'un instrument de réclame. Je dirai à mon honorable ami que ma circonscription ne se trouve pas à plus de sept ou huit milles, par voie des airs, des installations de Radio-Canada à Vancouver. Des centaines et des centaines de mes commettants ne peuvent pas capter la télévision canadienne.

**M. Low:** Monsieur le président, il m'arrive rarement de prendre la parole à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires de Radio-Canada, car l'examen de ces prévisions ne fait pas spécialement partie de mes fonctions au sein du groupe dont je suis membre. Cependant, le député de Macleod, à qui est dévolu cet examen, n'est pas ici en ce moment. La maladie, dans sa famille, le retient loin d'ici. J'ai pensé que je consacrerai quelques instants à commenter certains propos, surtout ceux qui ont porté sur la ligne de conduite arrêtée à l'égard de Radio-Canada.

J'imagine qu'à titre de président du Bureau des gouverneurs, assis devant le ministre au comité et écoutant tout ce qui se dit, il doit rougir jusqu'aux oreilles. Je crains bien que je ne lui rendrai pas la situation plus facile aujourd'hui parce que je suis d'avis qu'il a besoin de quelques remontrances de la part du comité. A mon avis, nous devons lui